



P.E.T.R. GRAND CLERMONT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°2 DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Par arrêté n°2015/SCOT 02 en date du 17 juillet 2015,
le Président du PETR Grand Clermont ouvre une enquête publique qui se tiendra :

**du lundi 7 septembre 2015 à 9 heures
au vendredi 9 octobre 2015 à 17 heures.**

Au siège du PETR Grand Clermont sis 72 avenue d'Italie à Clermont-Ferrand

Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 9h à 17h30

Au siège de la Communauté de Communes Riom Communauté sis 5 Mail Jost Pasquier à Riom

Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Au siège de la Communauté de Communes Mur-ès-Allier sis 3 Rue de la Porte du Vente à Dallet

Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h à 12h.

Au siège de la Communauté de Communes Gergovie Val d'Allier sis ZA Pra de Serre à Veyre-Monton

Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Au siège de la Communauté d'Agglomération Clermont Communauté sis 62-64 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand

Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 8h à 17h30

Monsieur Bernard GRUET, Directeur SGREG EST, est nommé en qualité de Commissaire Enquêteur pour la présente enquête publique.

Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public qui pourra en prendre connaissance dans chacun des sièges de l'enquête publique ci-dessus mentionnés.

Un registre d'enquête sera ouvert et mis à disposition dans chaque site afin de consigner les observations du public.

Les observations du public peuvent également être adressées, par écrit, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'adresse suivante : PETR Grand Clermont 72 avenue d'Italie 63000 CLERMONT-FERRAND

Les informations concernant le projet soumis à la présente enquête publique peuvent être demandées auprès

Du PETR Grand Clermont -72 avenue d'Italie à Clermont-Ferrand

Téléphone : 04 73 25 01 16 ou télécharger le dossier sur le site www.legrandclermont.com

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences :

Le lundi 7 septembre 2015 à 9 heures à 12 heures, au siège de la Communauté de Communes **Riom Communauté**

Le mardi 15 septembre 2015 de 9 heures à 12 heures, au siège de la Communauté de Communes **Mur-ès-Allier**

Le mardi 29 septembre 2015 de 9 heures à 12 heures, au siège de la Communauté de Communes **Gergovie Val d'Allier**

Le vendredi 9 octobre 2015 de 14 heures à 17 heures, au siège de la Communauté d'Agglomération **Clermont Communauté**

Copie du rapport et des conclusions sera également adressée aux sièges des EPCI accueillant l'enquête publique ainsi qu'au siège du PETR Grand Clermont pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

La modification du Schéma de Cohérence Territoriale sera approuvée par délibération du Comité Syndical du PETR Grand Clermont au terme de la procédure engagée et après recueil des conclusions du rapport du Commissaire Enquêteur.